

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Boussole, centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto	Numéro de permis 2018570	Date d'inspection Le 24 janvier 2020	
Nom de l'établissement LA BOUSSOLE IV		Numéro de téléphone (506) 523-7724	
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
------------------------------------------------------	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux Le ratio est respecté lors de la visite. Aucune lacune observée.
-------------------------------------------------------------------------------------------

original signé par  
Véronique Landry

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 janvier 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Rachel J Gaudet

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 janvier 2020

\_\_\_\_\_  
Date